



FLOU TOTAL!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **florencealicia**, le **21/09/2012** à **21:06**

Bonjour, voici l'histoire,

Je me suis séparé de mon conjoint il y a 1 ans et demi, depuis ce jour nous avons choisi de ne pas aller se "déchirer" devant la justice et donc conclu d'une garde alternée amiable. Simplement monsieur perçoit depuis tt ce temps les aides de la caf(il a déclaré avoir la garde de l'enfant), ce qui m'handicape beaucoup, je suis obligée de faire gardé la petite par lui même lorsque je travail(car pour pouvoir m'en sortir je suis souvent obligée de faire des heures supplémentaire, et c'est de la restauration... de plus le devis avec la nounou 590e par mois IMPOSSIBLE). Aujourd'hui il demande la garde de notre fille(enfin c'est ce qu'il me dit) car je suis allée voir un avocat et j'ai déposé une requête, et celle ci m'as dit qu'il n'as rien fait.En attente de jugement j'ai très peur , il me dit qu'il prouvera que je suis une mère absente... ... J'ai changé de travail, je suis a mi-temps pour pouvoir être avec ma fille, mais les loyers impayée commence a s'accumulé...je ne sais pas quoi faire je n'est aucune aide financière, j'ai un deuxieme emploi, le week end (car elle est avec son père) mais même si je suis quelqu'un de très forte , je m'angoisse vraiment. La question est , dans de telle condition peut on vraiment m'enlever ma fille? car oui j'ai demandé sa garde, je trouve cela plus stable. Je m'occupe de tout , école, cantine , activité extra , assurance...mais je n'ai aucune aide je suis bien obligée de travailler plus... Aidez- moi , mon avocate ne me semble pas très disponible, j'ai vraiment l'impression de la dérangée dès que je l'appelle...!!! help me pleasse!!!!